

Accueil départemental des Assistants de langue Vivantes Etrangères affectés dans les écoles, collèges et lycées du Cher et de l'Indre en 2019 – 2020

Jeudi 3 octobre 2019	Lycée Jacques Cœur 108, rue Jean Baffier – Bourges
---------------------------------	---

PROGRAMME

8h45 : Accueil-café

9h10 : Ouverture de la journée

Intervention : Directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen)

9h25 : Présentation de la journée et des différents intervenants

Intervention : Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic)

9h30 : Présentation du système scolaire français et du cadre d'intervention de l'assistant (droits et devoirs de l'assistant) à partir du *Guide de l'assistant de langue en France*

Interventions : Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés des langues et inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA IPR)

10h00 : Témoignages et échanges avec la salle

Interventions : assistants renouvelants

10h45 : Présentation des démarches liées à l'installation (Caisse primaire d'assurance maladie de Paris -CPAM, Assurance maladie complémentaire, ouverture d'un compte en banque, Caisse des allocations familiales (CAF), etc.

Interventions en petits groupes : chargées de dossier pour les assistants affectés dans le 2nde degré et conseillers pédagogiques départementaux en langues vivantes (CPDLV) pour les assistants affectés dans le 1^{er} degré

12h00 : Démarche liée à la validation du titre de séjour des assistants hors Union européenne

Intervention : Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) - temps prévu pour renseigner le formulaire administratif avec l'aide des professeurs référents et des CPDLV

12h30-13h45 : Déjeuner sur place au self du lycée Jacques Cœur

14h00-17h00 : Réunions de travail en petits groupes

- Missions de l'assistant dans le 2nd degré et rôle du professeur référent. **Interventions** : IA IPR

- Réunion pédagogique des assistants affectés dans le 1^{er} degré. **Interventions** : CPDLV

- Réunions pédagogiques des assistants affectés dans le 2nd degré. **Interventions** : chargées de dossier